



Procédure de vice caché que faire étant attaqué

Par **samidou13**, le **23/06/2010** à **21:28**

bonjour en mars dernier j'ai vendu mon véhicule de marque clio dci de 2001 CT ok passé le jour de la vente CG ok facture a l'appui car moteur changé aussi sur facture figure que le neimane de clé a été changé la voiture a été essayé par l'acheteuse plusieurs fois pendant une semaine la vente c'est tres bien passé.

Le problème : je recois un appel ce jours de cette personne qui me dis avoir rentré la voiture chez renault pour un probleme de cardan (usure normal pour un véhicule de 2001) et qu'elle comptait porté plainte contre moi pour vice caché et abus de faiblesse car c'était une fille car elle ne trouva pas normal qu'une voiture d'un montant de 3500€ tombe en panne aussi que sa clé est cassé ya 2 semaine c'est pas normal non plus qu'elle est a payé 200€ pour la reprogramé, donc ma question est la suivante svp: Que doit je faire dans ces cas la ?? la laisser entamer une procédure ? car elle voudrait en vverité que je la rembourse. Merci bcp pour votre aide.

Cordialement

Par **razor2**, le **24/06/2010** à **02:34**

Bonjour, un cardan est une pièce d'usure, donc pas de vice caché, surtout sur un véhicule de cet âge et de ce kilométrage, l'acheteur étant censé savoir qu'il y aura certains frais liés à des pièces d'usures.

De plus, la clé cassée, bien sur, n'a rien à voir avec un vice caché, puisqu'elle marchait le jour de la vente.

Dites lui de revoir un peu les articles du code civil traitant des vices cachés, qu'il n'y en a aucun dans ce qu'elle vous rapporte, et que vous ne donnerez pas suite à sa demande.